



**Mémoire de *Sherbrooke Innopole*
présenté dans le cadre
des consultations prébudgétaires
en vue du budget provincial 2023-2024**

***Par Sherbrooke Innopole
Sherbrooke, 14 février 2023***

Recommandations

Sherbrooke Innopole recommande au gouvernement du Québec :

1. De reconnaître les organisations locales de développement économique comme pivot de réalisation des actions économiques;
2. De mobiliser et de stimuler tous les bassins de main-d'œuvre;
3. D'accélérer l'adoption technologique et la transformation des PME, pour atteindre la carboneutralité;
4. De supporter la R&D industrielle;
5. D'accélérer et d'accentuer la commercialisation des innovations;
6. De supporter le déploiement d'infrastructures stratégiques locales;
7. D'intensifier l'action locale du CRIQ.

À PROPOS DE SHERBROOKE INNOPOLE

Sherbrooke Innopole est l'organisme paramunicipal de développement économique desservant les secteurs industriels et tertiaire-moteur à Sherbrooke.

Notre mission est de supporter et d'accélérer le développement des entreprises, de favoriser l'entrepreneuriat et la création d'entreprises et d'agir pour faire de Sherbrooke un environnement d'affaires attractif et innovant.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, *Sherbrooke Innopole* a été sollicité afin de présenter ses recommandations supportant le développement des entreprises et de l'innovation au sein de ses 5 filières-clés, soient :

1. Les sciences de la vie;
2. Les technologies propres;
3. Les technologies de l'information;
4. Les technologies quantiques, les micro-nanotechnologies et microélectroniques;
5. Le manufacturier innovant et les technologies de pointe.

PROFIL DES ENTREPRISES DE SHERBROOKE

Selon les données canadiennes et québécoises, les entreprises de moins de 99 employés représentent 97,7 % de l'ensemble des entreprises, la balance étant constituée de 2,0 % d'entreprises comptants de 100-499 employés et 0,3 % d'entreprises de plus de 500 employés.

La répartition des entreprises de moins de 99 employés est la suivante :

- Entreprises de moins de 5 employés : 53 %;
- Entreprises entre 5 et 19 employés : 12 %, et finalement;
- Entreprises entre 20 et 99 employés : 33 %.

Dans une publication datant de juillet 2020, *l'Institut de la statistique du Québec* (ISQ) soulignait l'importance des entreprises de moins de 5 employés et les identifiait comme étant celles qui contribuent le plus au renouvellement de la population des entreprises et à celui de l'emploi.

D'autre part, le rapport du *Conseil du patronat du Québec* intitulé « *Les grandes entreprises au cœur de la prospérité* » de septembre 2019, mettait en lumière l'effet structurant et synergétique des grandes entreprises pour les plus petites.

C'est cette dualité qui doit toujours guider les actions locales du gouvernement provincial afin de :

- Permettre aux PME en régions d'avoir accès aux ressources, tant financières qu'humaines, afin de poursuivre leur croissance;
- Favoriser l'implantation de grandes entreprises sur l'ensemble du territoire;
- Faciliter le maillage entre les grands donneurs d'ordre et les PME.

1. RECONNAÎTRE ET SOUTENIR LES ORGANISATIONS LOCALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE COMME PIVOT DE RÉALISATION DES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES PROVINCIAUX

Les organisations locales de développement économique sont stratégiquement positionnées pour jouer un rôle pivot et de leadership en matière de réalisation d'initiatives économiques régionales.

Issue du milieu, les organisations locales de développement économique et leurs équipes agissent comme un point d'ancrage et un pont avec l'ensemble de l'écosystème local.

Près de 70 % des entreprises sont des PME de moins de 20 employés et de ce nombre 53 % ont moins de 5 employés. Ces petites entreprises passent souvent sous le radar des grandes organisations de développement économique de la province ou du fédéral. Pourtant, elles sont celles qui contribuent le plus au renouvellement de la population des entreprises et à celui de l'emploi

En raison du focus territorial et plus axé vers les PME, ces entreprises sont généralement bien connues des organisations locales de développement économique.

Nous recommandons au gouvernement provincial :

- De reconnaître les organisations locales de développement économique comme des partenaires de proximité en développement économique;
- De s'appuyer davantage sur ces organisations pour la réalisation des objectifs de développement économique provinciaux et régionaux;

- De mettre à profit les équipes de ces organisations pour l'identification d'entreprises ayant une capacité de croissance et de renouvellement du tissu industriel, manufacturier et innovant;
- Pour les organisations locales de développement économique n'ayant pas été intégré à la fonction municipale, à la suite de l'adoption de la loi 122, de les supporter financièrement à un niveau de 30 % de leur financement de base. Cette aide serait liée à la réalisation d'initiatives ciblant des priorités provinciales comme la carboneutralité, la productivité ou l'adoption d'innovation par les PME et serait assortie d'un processus de reddition de compte.

2. MOBILISER ET STIMULER TOUS LES BASSINS DE MAIN-D'ŒUVRE

En Estrie, les besoins de main-d'œuvre et la rétention des travailleurs spécialisés sont les préoccupations les plus importantes des entreprises manufacturières.

Cette situation a été exacerbée par de nombreux départs à la retraite et par le faible renouvellement de la main-d'œuvre. Cela nécessite que tous les bassins de main-d'œuvre soient stimulés et utilisés de manière optimale.

Il n'existe pas de solution unique permettant de juguler cette situation qui s'est développée depuis les 55 dernières années, moment à partir duquel le nombre d'enfants par femme passait sous le seuil de 2,1 nécessaires au renouvellement de la population. Un ensemble d'actions doit être mis à contribution pour arriver à alléger la situation.

À cette fin, nous recommandons au gouvernement provincial :

- D'étendre les initiatives de main-d'œuvre au-delà de l'immigration en ciblant l'ensemble des bassins disponibles;
- Faciliter la formation et l'acquisition de nouveaux savoir-faire pour permettre la requalification des travailleurs, en ciblant spécifiquement les PME;
- Modifier le crédit d'impôt non remboursable pour la prolongation de carrière. Il pourrait être remboursable ou moduler de manière à favoriser le maintien d'un maximum de travailleur expérimenté au travail;
- Faire des stages rémunérés en entreprise, une obligation pour l'obtention d'un diplôme collégial ou universitaire;
- De mettre en place des mesures d'aide financière pour permettre aux PME de toutes les régions du Québec d'avoir accès à des stagiaires.

3. ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION ET L'ADOPTION DE TECHNOLOGIES POUR ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ DES PME

Bien que les entrepreneurs comprennent l'importance de s'adapter pour faire face aux enjeux climatiques actuels et à la transformation de l'économie vers la carboneutralité, près de 70 % des entreprises sont des PME de moins de 20 employés et ne disposent pas des ressources financières et humaines nécessaires afin d'entamer le processus d'adaptation.

Les entreprises qui ne seront pas en mesure de s'adapter sont appelées à perdre en compétitivité et éventuellement à disparaître.

Sherbrooke Innopole recommande au gouvernement du Québec :

- D'intégrer des critères de performance environnementale dans les processus d'appels d'offres publics afin d'inciter les entreprises à entreprendre des actions;
- D'intégrer des critères favorisant l'utilisation de technologies propres développées au Québec dans les processus d'appels d'offres publics;
- De développer un programme d'accompagnement spécifiquement dédié et adapté à la réalité des PME pour supporter l'adoption de technologies.

4. SUPPORTER LA R&D INDUSTRIELLE

Les activités de recherche et le développement jouent un rôle essentiel afin d'assurer la croissance et le développement du Québec.

Selon les données publiées par le scientifique en chef du Québec et portant sur les dépenses intérieures brutes de R&D en pourcentage du PIB, il est clair que le Québec est en perte de vitesse et que cela s'est traduit par une diminution notable du ratio depuis 2001. L'effort relatif du Québec est en déclin et a un effet composé, multiplicatif, sur notre capacité d'innovation puisque la recherche actuelle se développe sur celle du passé.

Bien que l'on titre dans le numéro 10 de « *Science, technologie et innovation* »¹ de septembre 2022 que les dépenses de R&D industrielle sont en hausses, l'examen des différents tableaux démontre une image plus nuancée, car pour ce

¹ WILSON, Adjélé Latzey (2022). « La recherche et développement dans les entreprises au Québec en 2020 », *Science, technologie et innovation*, [En ligne], no 10, septembre, Institut de la statistique du Québec, p. 1-8. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/recherche-developpemententreprises-quebec-2020.pdf].

qui est des dépenses de R&D pour le secteur de la fabrication, la tendance est à la baisse depuis maintenant près de 10 ans et à peine environ 35 % des personnes affectées aux activités de R&D en entreprise au Québec se trouvent dans le secteur de la fabrication.

Ces deux situations sont préoccupantes en raison de l'importance du secteur de la fabrication pour les exportations et la contribution au PIB du Québec.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, 70 % des entreprises sont des PME de moins de 20 employés et ne disposent pas des ressources financières et humaines pour réaliser un programme de R&D.

Sherbrooke Innopole recommande au gouvernement du Québec :

- De bonifier le programme de crédits de taxe et d'en accélérer le remboursement;
- De faciliter l'accès à l'expertise du *CRIQ* et des *CCTT* pour les PME, qu'importe le niveau de la R&D.

5. ACCÉLÉRER ET ACCENTUER LA COMMERCIALISATION DES INNOVATIONS

Phénomène connu depuis plus de 30 ans, le Québec et les entreprises québécoises, tout comme celles du reste du Canada, effectuent de la recherche et du développement de très grande qualité, mais montrent des lacunes importantes au niveau de la commercialisation.

Cette situation limite le développement des entreprises du Québec et la création de richesses au sein de notre communauté.

Sherbrooke Innopole recommande au gouvernement du Québec :

- De supporter financièrement les initiatives locales visant à faciliter la validation technologique d'innovations par le jumelage des entreprises innovantes avec un premier utilisateur comme le fait le programme de *Validation d'Innovation Technologique à l'Essai* (VITE) de Sherbrooke Innopole.
- À titre d'exemple, une contribution annuelle de 200 000 \$ au programme *Validation d'Innovation Technologique à l'Essai*, jumelée aux fonds de *Sherbrooke Innopole* et à la participation financière des entreprises participantes, permettrait la réalisation d'une vingtaine de jumelages de démonstration technologique en région;

- Créer une politique à l'effet que le gouvernement et toute personne qui obtient une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction, d'agrandissement ou de réaménagement doivent intégrer un projet de démonstration d'une **technologie québécoise**, à l'instar de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*, disant qu'ils doivent réserver environ 1 % du coût total de leur projet pour l'intégration d'une œuvre d'art.

6. SUPPORTER LE DÉPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES LOCALES

Nous retrouvons, dans toutes les régions du Québec, des infrastructures locales qui revêtent une importance stratégique pour le développement économique régional et provincial.

Sherbrooke Innopole a créé l'*Espace LABz*, un centre multilocatif de 20 000 pi², avec des laboratoires privés, un laboratoire commun entièrement équipé, des bureaux meublés, des salles de conférence, un agent de biosécurité sur place et la possibilité de louer une paillasse pour une période temporaire. Il s'agit d'une infrastructure unique en région.

Sherbrooke Innopole a le projet de réaliser une *Phase 2 d'Espace LABz* afin de permettre la croissance des entreprises et l'installation d'une usine de biofabrication.

Sherbrooke Innopole recommande donc :

- Que le gouvernement du Québec investisse dans des projets d'infrastructures stratégiques locales visant à accroître et diversifier les actifs;
- Que le gouvernement du Québec considère, pour Sherbrooke, une participation financière permettant la réalisation de la *Phase 2 d'Espace LABz* et de la construction d'une usine de biofabrication.

7. INTENSIFIER L'ACTION DU **CRIQ** POUR RAPPROCHER L'INNOVATION DES PME LOCALES

L'action du *CRIQ* est un élément essentiel à l'adoption d'innovation et à l'avancement technologique des entreprises. Il fournit des conseils aux petites et moyennes entreprises et il les aide à nouer des relations d'affaires.

Par l'entremise des conseillers industriels, le *CRIQ* est en mesure de mettre en relation les entreprises avec un nombre important d'intervenants du milieu de l'innovation.

Face à l'importance du défi du transfert des innovations et de la technologie, *Sherbrooke Innopole* recommande au gouvernement du Québec :

- De créer et de financer des antennes régionales du *CRIQ* au sein des organisations de développement économique locales afin de rapprocher ces institutions des PME;
- D'augmenter le nombre de conseillers en technologie industrielle par territoire afin de permettre à un nombre plus élevé de PME d'avoir accès aux services d'un conseiller et du soutien du *CRIQ*.

CONCLUSION

Sherbrooke Innopole remercie le ministre des Finances, Monsieur Éric Girard, pour l'opportunité de lui faire part de ses priorités concernant le prochain budget provincial 2023-2024.

Sherbrooke Innopole croit fermement qu'une économie québécoise forte et résiliente repose sur la force de ses régions, de ses PME et de la collaboration du gouvernement du Québec avec les organisations locales de développement économique.

Construire une économie québécoise forte et un Québec prospère en misant sur la force de ses régions, *Sherbrooke Innopole* y contribue à chaque jour.